

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2004/000639**
n°de gestion : **1988B02617**
n°SIREN : **347 984 254 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 13/01/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LETTRING SERVICE société anonyme à conseil d'administration

418 rue Companet 69140 Rillieux la Pape -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

LETTRING SERVICE

Société Anonyme au capital de 1 300 000 €

Siège social : 418, rue Companet 69140 RILLIEUX LA PAPE

347 984 254 R.C.S. LYON

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU
22 DECEMBRE 2003

PROCES-VERBAL

L'an deux mil trois et le vingt-deux décembre, à treize heures trente minutes,

Le conseil d'administration s'est réuni aux Chères, sur convocation de son Président.

Tous les administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur BERJON Emmanuel, *Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,*
- Monsieur BERJON Damien, *Directeur Général Délégué,*
- Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury, *Directeur Général Délégué,* représenté par M. BERJON Jacques,
- Monsieur BERJON Jacques,
- Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Jérôme.

Le Président ayant constaté que le quorum légal est atteint, déclare que le conseil peut valablement délibérer.

Le Président fait part au Conseil de sa démission de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général de la société.

1 - NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN
REMPLACEMENT DE M. BERJON Emmanuel

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de *Monsieur BERJON Emmanuel* de ses fonctions d'administrateur de la société.

Le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil d'Administration a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de Commerce, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que *Monsieur BLANCHET Stéphane* soit coopté par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-24 du Code de Commerce, décide de coopter en qualité de nouvel administrateur de la société, à compter de ce jour et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

- *Monsieur BLANCHET Stéphane*

Demeurant 73, rue de Sèze 69006 LYON

Né le 29 septembre 1969 à ST CHAMOND (42)

en remplacement de *Monsieur BERJON Emmanuel*, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 DECEMBRE 2008.

Conformément à la loi, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur BLANCHET Stéphane a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat d'administrateur, ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

2 - NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT DE M. BERJON Damien

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de *Monsieur BERJON Damien* de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué de la société.

Le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil d'Administration a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de Commerce, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que *Madame BERJON Thérèse*, née *FOURNIER* soit cooptée par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-24 du Code de Commerce, décide de coopter en qualité de nouvel administrateur de la société, à compter de ce jour et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

- *Madame BERJON Thérèse*, née *FOURNIER*

Demeurant 12, quai Tilsitt 69002 LYON

Née le 30 mars 1927 à ANNECY (74)

en remplacement de *Monsieur BERJON Damien*, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 DECEMBRE 2008.

Conformément à la loi, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Madame BERJON Thérèse a fait savoir par avance qu'elle acceptait le mandat d'administrateur, ayant précisé qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas pourvoir au remplacement de *Monsieur BERJON Damien* à son poste de Directeur Général Délégué.

3 – DEMISSION DE M. FINAZ DE VILLAINÉ AMAURY DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury* de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué de la société.

Le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil d'Administration décide de ne pas pourvoir au remplacement de *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury* à son poste d'administrateur.

Le Conseil d'Administration décide également de ne pas pourvoir au remplacement de *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Amaury* à son poste de Directeur Général Délégué.

4 – DEMISSION DE M. FINAZ DE VILLAINÉ JÉRÔME DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de *Monsieur FINAZ de VILLAINÉ Jérôme* de ses fonctions d'administrateur de la société.

Le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil d'Administration décide de ne pas pourvoir à son remplacement à ce poste d'administrateur.

5 - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL EN REMPLACEMENT DE M. BERJON Emmanuel

Le Conseil d'administration, dont les membres sont désormais les suivants :

- **Monsieur BERJON Jacques,**
- **Madame BERJON Thérèse,**
- **Monsieur BLANCHET Stéphane,**

prend acte de la démission de *Monsieur BERJON Emmanuel* de ses fonctions de *Président du Conseil d'Administration et Directeur Général* de la société à compter de ce jour et décide à l'unanimité de désigner en qualité de nouveau *Président du Conseil d'Administration et Directeur Général*, à compter de ce jour :

- *Monsieur BLANCHET Stéphane*
Demeurant 73, rue de Sèze 69006 LYON
Né le 29 septembre 1969 à ST CHAMOND (42)

ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le **31 DECEMBRE 2008**.

Monsieur BLANCHET Stéphane, présent à la réunion, déclare accepter ces fonctions.

Il déclare en outre qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de directeur général, membre de directoire, directeur général unique de sociétés anonymes.

6 - AGREMENT NOUVEL ACTIONNAIRE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et *conformément à l'article 9 des statuts*, décide d'agréer en qualité de nouvel actionnaire de la société :

- *Monsieur BLANCHET Stéphane*
Demeurant 73, rue de Sèze 69006 LYON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, délibéré à l'unanimité, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un Administrateur.

Le Président


CERTIFIÉ CONFORME
Le Président Directeur Général,

Un Administrateur